



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/ 104 / 2535

Objet : Signature du marché de rénovation énergétique et fonctionnelle d'un bâtiment historique au cœur du piton de Cabriès

Le Maire de la commune de Cabriès

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
VU la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU la consultation lancée par la commune et sa publication du 1^{er} juillet 2025 sur Le Moniteur,
VU le rapport d'analyse des offres présenté par le Service Technique,
VU la Commission AD HOC du 10 novembre 2025 à 15h45
CONSIDERANT les propositions des sociétés pour les 7 lots jugées économiquement avantageuses.

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer les contrats suivants avec les entreprises désignées :

- n° 25004-02 : lot 2 DEPLOMBAGE – DEMOLITION – GROS OEUVRE – ENDUITS à l'entreprise A&B GENIE CIVIL pour un montant de 211 882,34 € HT ;
- n° 25004-03 : lot 3 CHARPENTE – COUVERTURE à l'entreprise : A&B GENIE CIVIL pour un montant de 49 039,30 € HT ;
- n° 25004-04 : lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS à l'entreprise MENUISERIE PHOCEENNE DU LITTORAL pour un montant de 30 428 € HT ;
- n° 25004-05 : lot 5 SERRURERIES à l'entreprise JULC FER pour un montant de 11 076,62 € HT ;
- n° 25004-06 : lot 6 AMENAGEMENTS INTERIEURS à l'entreprise DME CONSTRUCTION pour un montant de 44 650,57 € HT ;
- n° 25004-07 : lot 7 COURANT FORT – COURANT FAIBLE – SSI à l'entreprise SNEF pour un montant de 47 000 € HT ;
- n° 25004-08 : lot 8 CHAUFFAGE – VENTILATION – RAFRAICHISSEMENT – PLOMBERIE à l'entreprise TCF pour un montant de 38 500 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent contrat prendra effet à la date de notification, qui vaut ordre de service. Le délai d'exécution est de 6,5 mois de travaux + 1 mois de période de préparation, soit une durée de 7,5 mois, hors période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2025, et éventuellement des suivants.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée aux sociétés et publiée :

- A&B GENIE CIVIL, sise 30 Impasse du Bois Joly, 13300 SALON DE PROVENCE représentée par Jean GOITTARD ;
- MENUISERIE PHOCEENNE DU LITTORAL, sise 71 chemin Cabrier, 13016 MARSEILLE, représentée par Fazi KADDACHE ;
- JULC FER, sise 383 Avenue du Pin Porte Rouge, 13320 BOUC BEL AIR,

Accusé de réception en préfecture
073-2011300192-20251118-DEC_2025_104-DE
Date de réception en préfecture : 18/11/2025

- représentée par Julien CHATAIN ;
- DME CONSTRUCTION, sise 43 chemin de la Sarrière, L'Atrium, 13590 MEYREUIL, représentée par Esmat AHMED ;
 - SNEF, sise 900 rue André Ampère, 13290 AIX EN PROVENCE, représentée par Jérôme BOUTAVANT ;
 - TCF, sise 515 Chemin de la Haute Bedoule, 13240 SEPTEME LES VALLONS, représentée par Alain PUERTAS.

Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre L'Etang.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 18 NOV. 2025

Le Maire
Amapola VENTRON

